



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

CANTON DE PONTOISE - COMMUNE DE NEUILLY EN VEXIN

2022-28

**Extrait du registre des délibérations**

Le 14 novembre 2022,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de M. Jérôme OLIVIER, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents :

Mmes : Martine GERBER, Marion LIPAROTI ; MM. : Antonio DA COSTA, Frédéric MARCHAND, Jérôme OLIVIER, Benoît COQUILLARD, Philippe CAPRON

Etant absents mais ont donné pouvoir : Laurence ROCHAS qui a donné pouvoir à Marion LIPAROTI ;

Snezana MALBRANQUE qui a donné pouvoir à Jérôme OLIVIER

Formant la majorité des membres en exercice

**DELIBERATION SUR LA REFECTION DES ALLEES DU CIMETIERE**

Le Maire informe les membres du Conseil qu'il est possible de demander une subvention auprès du département pour l'aménagement des allées du cimetière qu'il projette de faire réaliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire une demande de subvention auprès du département pour les travaux de remise en état des allées du cimetière.

**Montant des travaux : 26 580 euros TTC**

**Subvention demandée à hauteur de 70% du HT soit 15 505 euros HT**

**AUTORISE** le maire à avancer le projet de demande de subvention, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La délibération 2022-28 est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Nombre de conseillers En exercice : 9

- Présents : 7
- Votants : 9
- Pouvoirs : 2
- Absents : 2

**DIT** que la présente délibération sera transmise à :  
Contrôle de Légalité – Sous-préfecture de Pontoise  
Monsieur le Trésorier public

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Jérôme OLIVIER,  
Maire

Mairie de Neuilly en Vexin – 2 rue de l'église 95640 Neuilly en Vexin – Tél : 01 30 39 73 03  
Siret : 21950447900011 – mairie.neuilly-en-vexin@wanadoo.fr